



## Centres de santé : un début de régulation ?

Selon le PLFSS adopté en octobre 2020, l'installation ou le développement de centres de santé devra mieux tenir compte de l'offre déjà existante au niveau local : un centre de santé dentaire ne pourra s'installer ou recruter un nouveau praticien dans une zone déjà largement dotée en praticiens libéraux.

## A l'écoute des patients : enquête satisfaction 2020

# 9/10

*Note des patients sur les conditions d'accueil mises en place par les cabinets face à la Covid 19*

Merci aux cabinets ayant participé à l'enquête satisfaction 2020. Les 1400 retours de patients démontrent, comme en 2019, un excellent niveau général de perception de la prise en charge, tant sur l'accueil, l'accompagnement et le traitement que sur la tarification.

Cette très bonne perception des patients ne doit pas empêcher de travailler les points jugés plus nuancés pour améliorer en permanence sont organisation !

- La **confidentialité** du secrétariat (12 % d'insatisfaits)
- **L'explication** des soins au cours du traitement (6,8 % d'insatisfaits)
- La prise en compte de **la douleur** (5,8 %)

Les résultats détaillés de l'enquête seront présentés dans la prochaine newsletter Qualité de février 2021.

## Questions de pratique...

### Praticien

Pour moi l'orthodontie adulte ne bénéficie d'aucun remboursement. J'ai une patiente vue en 1ère consultation dont la mutuelle affirme que la CS est prise en charge. Je n'ai rien trouvé dans la NGAP, ni sur votre site l'établissant clairement.

Faut-il passer la carte vitale pour la CS des adultes ? et Si oui, peut-on pratiquer un dépassement ?

### Réponses

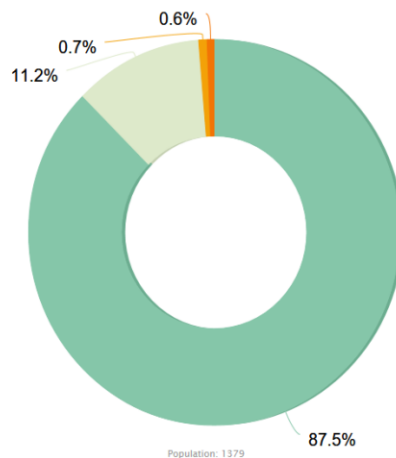
Le traitement d'Orthodontie pour les adultes (+ de 16 ans au début de traitement) n'est pas pris en charge...Sauf bien sûr le traitement Pré Chirurgical (1 semestre).

Par contre certains actes n'ont pas de limite d'âge ! C'est le cas de la CS, Consultation Spécialiste, qui peut donc être cotée et facturée par nous quelque soit l'âge du patient. Mais attention : la CS est opposable, donc à 23 € sans possibilité de dépassement.

De même la radiographie panoramique des maxillaires, les clichés des ATM et le Cône Beam sont cotables par nous pour les adultes, si vous disposez du matériel et que les indications sont médicalement justifiées. Mais pas la téléradiographie de profil ou de face (sauf toujours pour les cas Ortho-Chir) !

Êtes-vous satisfait de la manière dont s'est déroulé votre traitement ?

● OUI, tout à fait ● OUI, partiellement ● NON, pas vraiment ● NON, pas du tout



## Cabinet écoresponsable : à suivre en 2021 !

Convictions personnelles, maîtrise des consommations, fédération de l'équipe ou image du cabinet...les raisons de mieux prendre en compte les impacts environnementaux de ses activités ne manquent pas !

L'ADF mettra à disposition au premier trimestre 2021 de nouveaux outils sur le cabinet écoresponsable. Une initiative en continuité avec la Charte et le [Guide](#) de développement durable publiés en 2013 ... à suivre !